



DECISION REGIONALE N° 1 - - 010103 /DR/RO/PCR/SG du 17 JUIN 2021

constatant la composition de la Commission Interne de Passation des
Marchés auprès de la Région de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE CONSEIL REGIONAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2014/184 du 04 juin 2014 portant nomination de M. AWA FONKA Augustine, Administrateur Civil Principal, au poste de Gouverneur de la Région de l'Ouest ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté conjoint MINMAP/MINFI N°0228 du 08 Aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaire des Commission de Passation des Marchés Publics, des Présidents, membres et rapporteurs des sous-commission d'analyse des offres ;
- Vu l'Arrêté N° 000452/O/MINDDEVEL/ du 31 Décembre 2020 constatant l'élection de **FOCKA FOCKA Jules Hilaire** comme Président du Conseil Régional de l'Ouest à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 Décembre 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 413/A/MINMAP/SG/DAJ du 21 Décembre 2020 portant création des Commission Internes de Passation des Marchés auprès des Régions ;
- Vu la Décision N° 093/CAB/MINMAP du 19 février 2021 portant nomination des Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés auprès des Régions ;
- Vu Note de Service N° 023/NS/MINMAP/CAB du 23 février 2021 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Régions ;

- Vu Note de Service N° 0583/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM du 26 Mai 2021 portant désignation des représentants du Ministère des Finance au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Régions ;
- Vu la lettre N° 003/L/F/CAB du 07 janvier 2021 portant désignation du représentant de la tutelle au sein de la Commissions Internes de Passation des Marchés ;
- Vu les prévisions budgétaires ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics créée auprès de la Région de l'Ouest est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, constatée ainsi qu'il suit :

- Présidente : **MONGUEN Alice, épouse NOUBOUE**
- Représentant du Ministère des Marchés Publics : **NELO Hervé Merlin**
- Représentant du Ministère des Finances : **ELAKOU Alain Bertin**
- Représentant de la Tutelle : **NDI John FALE**
- Représentant du Président du Conseil Régional : **TCHOUTEZO Hypolite**
- Secrétaire : **AKEME Anatole**

ARTICLE 2 : La Présidente, les membres et le secrétaire perçoivent une indemnité de session dont les montants sont fixés par les textes règlementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera en français anglais.

Bafoussam, le **17 JUIN 2021**

LE-PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



Dr. Jules Hilaire Focka Focka

LIATION

MINMAP/MINDDEVEL/MINFI/YDE
GRO/BFSAM
PRESIDENT/CIPM/RO
MEMBRES/CIPM/RO
SECRETAIRES/CIPM/RO
CHRONO.